

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 février 2022

Délibération n° 2022 – 16/02/2022 – 12

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 7 février 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 7 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les projets internationaux.**

Dijon, le 17 février 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Liste des projets internationaux

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Projets internationaux à soumettre à la CP de l'Université – séance du 20 janvier 2022

1. POUR AVIS

A. Projets d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEURS DE PROJET	OBJET	AVIS CP
1	ITALIE	Università degli Studi di Verona (UDSV)	UFR Sciences & Techniques	Guido CARLET	Mise en place d'un accord permettant la création d'un double diplôme franco-italien, avec le Master « Mathematical Physics » (Math4Phys) d'UBFC (Master opéré par l'uB). Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes (M1 dans leur établissement d'origine, et M2 chez le partenaire). Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire).	

B. Projets d'échange non-diplômant (créditant)

2	MAROC	Universiapolis d'Agadir (UUA)	ISAT Nevers	El-Hassane AGLZIM	Renouvellement d'une annexe permettant des échanges d'étudiants en cycle d'ingénieur, ainsi que des possibles mobilités de stage ou de recherche doctorale en laboratoire.	
3	ROYAUME-UNI	University of Liverpool (UoL)	UFR Langues UFR Lettres	Jean SZLAMOWICZ Vanessa BESAND Jerôme BERTHAUT	Renouvellement d'un partenariat sous un nouveau format (accord bilatéral) qui se justifie dans le contexte du Brexit et de la sortie du Royaume-Uni du programme Erasmus+ en tant que pays du programme depuis 2021. Cet accord permettra la poursuite des échanges d'étudiants qui avaient lieu auparavant dans le cadre d'Erasmus+, en particulier la mobilité des Britanniques vers l'uB (l'accord permettra à Birmingham d'attribuer des bourses Turing à ses étudiants). L'accord s'accompagne parallèlement d'un accord Erasmus+ (cf. Projet n°8 pour compte-rendu) dans le cadre de l'action clé européenne KA131.	
4	SUISSE	Università della Svizzera italiana (USI)	IAE UFR DSEP	Gregory WEGMANN Denis CLAUDE	Renouvellement d'un partenariat sous un nouveau format (accord SEMP) qui se justifie dans le contexte de la sortie de la Suisse du programme Erasmus+ en tant que pays du programme depuis 2014. Cet accord permettra la poursuite	

					des échanges d'étudiants qui avaient lieu auparavant dans le cadre d'Erasmus+, en particulier la mobilité des Suisses vers l'uB (l'accord permettra à Lugano t'attribuer des bourses SEMP à ses étudiants). L'accord s'accompagne parallèlement d'un accord Erasmus+ (cf. Projet n°9 pour compte-rendu) dans le cadre de l'action clé européenne KA131.	
--	--	--	--	--	---	--

2. POUR COMPTE-RENDU

C. Projets Erasmus+

5	ROYAUME-UNI	University of Birmingham (UoB)	UFR Langues & Communication	Matthew LEGGETT Jean SZLAMOWICZ	Renouvellement de l'accord Erasmus+ pour des échanges d'étudiants au niveau Licence (en Langues LEA/LLCER Anglais pour les 4 partenaires, ainsi qu'en Lettres et Information-Communication pour Liverpool). Ces accords s'inscrivent dans le cadre de l'action clé KA131, qui permet aux ESR européens de coopérer avec des établissements ne participant de droit pas au programme Erasmus+, en accordant des bourses Erasmus+ aux étudiants se rendant vers ces pays non-européens, dans la limite de 20% du total de la subvention Erasmus+ allouée à l'UB (taux fixé par la Commission Européenne).	
6		Durham University (DU)		Matthew LEGGETT		
7		University of Edinburgh (UoE)		Jean SZLAMOWICZ		
8		University of Liverpool (UoL)	UFR Langues & Communication UFR Lettres & Philosophie	Jean SZLAMOWICZ Vanessa BESAND Jérôme BERTHAUT		
9	SUISSE	Università della Svizzera italiana (USI)	IAE Dijon UFR DSEP	Gregory WEGMANN Denis CLAUDE	Mise en place d'un accord Erasmus+ pour des échanges d'étudiants au niveau Licence et Master (en Economie et en Management). Cet accord s'inscrit dans le cadre de l'action clé KA131, qui permet aux ESR européens de coopérer avec des établissements ne participant de droit pas au programme Erasmus+, en accordant des bourses Erasmus+ aux étudiants se rendant vers ces pays non-européens, dans la limite de 20% du total de la subvention Erasmus+ allouée à l'UB (taux fixé par la Commission Européenne).	